

Élections départementales et régionales 2021



Bureau de vote : salle de musique (près de l'église)

✓ Élections Départementales et Régionales : 13 et 20 juin 2021

Dans le respect des consignes sanitaires du moment.

Pensez dès maintenant à faire vos procurations à la gendarmerie ou au Tribunal de Proximité (Cognac).

Pour voter les électeurs doivent présenter obligatoirement un titre d'identité avec photo en cours de validité (Carte Nationale d'Identité, carte vitale, permis de conduire, passeport...)

Déjections canines : le vrai coupable, c'est vous !

Nous constatons depuis quelque temps que certains trottoirs et autres places de la commune restent sales et encombrés de déjections canines.

Nous demandons à chacun de faire preuve de civisme et de propreté afin que Baignes Sainte Radegonde soit un endroit accueillant et agréable à vivre.

Rappel : Il est formellement interdit aux propriétaires de chiens ou à leurs gardiens de laisser ceux-ci déposer leurs déjections sur les trottoirs, bandes piétonnières ou toute autre partie de la voie publique.

Les propriétaires de chiens ou leurs gardiens doivent se munir de tout moyen à leur convenance pour ramasser eux-mêmes les déjections qui auraient été déposées.

Ils devront procéder sans retard au nettoyage de toute trace de souillure laissée dans les lieux publics, afin d'y préserver la propreté et la salubrité.

L'infraction constatée et verbalisée sera sanctionnée par une contravention de 35,00 €.



DEJECTIONS CANINES :
LE VRAI COUPABLE, C'EST VOUS !



UNE CROTTE
SUR LE TROTTOIR
OU DANS LA RUE...



C'EST 35€
D'AMENDE POUR
MON PROPRIÉTAIRE

RAMASSEZ LES DEJECTIONS DE VOTRE ANIMAL :
UN GESTE SIMPLE ET RESPONSABLE POUR UNE VILLE PROPRE !

Merci de ne pas jeter vos masques sur la voie publique !



Ne jetez pas vos masques, mouchoirs, lingettes et gants sur la voie publique ou dans une poubelle jaune.

Adoptez les bons gestes pour éviter les risques de contamination, la mise en danger de la santé d'autres personnes et l'amplification de la crise environnementale. Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel**. Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé**, puis **conservé 24 heures**. **Après 24 heures**, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères (poubelle grise)**.

Vidange et épandage des fosses des assainissements individuels

Il est rappelé que la vidange de fosses des assainissements individuels doit être effectuée exclusivement par un professionnel agréé.

De plus, depuis le début de la crise sanitaire liée à la COVID 19, tout épandage sur des terres agricoles est formellement interdit. En effet, toutes les boues doivent être retraitées en station d'épuration capable de les recevoir, Barbezieux pour notre commune. Les règles sanitaires sont strictes et des amendes peuvent être infligées par les services de la police de l'environnement. En conséquence, adressez-vous à la mairie pour connaître la liste des entreprises agréées pour faire vider les fosses non reliées au tout-à-l'égout.



La centrale photovoltaïque construite sur l'ancien dôme de déchets fermé en 2012 sur le site d'enfouissement de Ste-Sévère, est ouverte au financement participatif. Ainsi, les citoyens qui le souhaitent peuvent investir dans un projet local d'énergie renouvelable et bénéficier en retour des intérêts de la vente de l'électricité.

CALITOM, propriétaire du site toujours en activité, a souhaité valoriser ce terrain inexploitable.

Au travers de leur partenariat au sein de la société SOL'R PARC Charente, CALITOM, SERGIES (filiale du Syndicat ENERGIES VIENNE) et le SDEG16 (Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente) ont lancé la réalisation de ce quatrième projet commun, après ceux de Ruffec, Rouzède, et d'une toiture d'un hangar de Ste-Sévère.

Ces trois entités émanant de collectivités territoriales

souhaitent poursuivre leur objectif de participer à la transition énergétique en Charente.

Le parc photovoltaïque de Ste-Sévère, qui fait 2,6 hectares, produira chaque année 6 122 000 kWh d'énergie, l'équivalent de la consommation d'environ 1 500 foyers.

i Découvrez le projet sur la plateforme participative : www.lumo-france.com

www.calitom.com / N° vert : 0 800 500 429

calitom
service public des déchets

SERGIES
ENERGIES VIENNE

SDEG 16

lumo — investissements

Site Natura 2000 « Landes de Touvérac-Saint-Vallier »

Que faire pour s'engager dans la préservation du site ?

Notre commune fait partie du périmètre du site Natura 2000 « Landes de Touvérac Saint-Vallier », et présente une **bio-diversité remarquable**, liée notamment aux landes sèches ou humides, aux zones tourbeuses ainsi qu'aux différents boisements présents.

Suite à l'approbation du Document d'Objectifs en 2012 qui recueille les mesures de gestion favorables aux espèces et aux habitats du site, une équipe d'animations, l'Agence MTDA s'occupe de **mettre en œuvre les actions préconisées**. L'intégralité des démarches et des travaux qu'elle impulse a pour but de maintenir ou de rétablir un état de conservation du milieu favorable au **développement à long terme des espèces ayant justifié la désignation du site au titre de Natura 2000**.

Pour ce faire, il est indispensable **d'obtenir le soutien des acteurs locaux et des habitants ! Nous recherchons donc des propriétaires susceptibles d'être intéressés par la préservation de ce patrimoine naturel**.

Ainsi nous vous proposons d'adhérer à la charte Natura 2000 du site, outil visant à favoriser, poursuivre et valoriser les pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces.

Si vous êtes propriétaire de parcelles à l'intérieur du site Natura 2000 et que vous souhaitez adhérer à la charte du site ou avoir des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter François LEGER, animateur du site Natura 2000 au 06.79.93.98.54 ou bien par mail : francois.leger@mtda.fr

SANTÉ : Qu'est-ce que le Contrat Local de Santé Sud Charente ?

SANTÉ : Qu'est-ce que le Contrat Local de Santé Sud Charente ?

Depuis 2009, le Syndicat Mixte du Pays Sud Charente (composé des Communautés de communes 4B Sud Charente et Lavalette Tude Dronne) porte un **projet territorial de santé** visant à répondre à la problématique de **désertification médicale et paramédicale** et coordonner les actions d'un **réseau de partenaires** œuvrant dans le domaine de la santé.

QUELLES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE ?

- Accompagnement des projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires ;
- Intervention dans les facultés de médecine pour sensibiliser les internes à l'exercice en milieu rural ;
- Organisation d'actions de prévention et promotion de la santé : Forum AVC, formation « Prévention du Suicide », ateliers Mois Sans Tabac, Octobre Rose (dépistage du cancer du sein), cinés-débat sur les discriminations en santé mentale, les violences conjugales ...
- Formation des professionnels de la petite enfance à la thématique de la « santé environnementale », conférences thématiques ...



INFOS COVID-19



Dans notre vie quotidienne, il n'est pas toujours facile de maintenir les gestes barrières, et pourtant, ces gestes de prévention sont nos meilleurs alliés pour nous protéger du virus. Sur le portail de l'Agence Régionale de Santé, retrouver une série de conseils pour vous aider sous forme de check liste : au travail, pour un repas en famille, pour une sortie en ville... Retrouver également le point épidémiologique régional et hebdomadaire de Santé Publique France.

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

CONTINUEZ A VOUS SOIGNER ! Les équipes de soins du territoire se sont organisées pour poursuivre la prise en charge de leurs patients notamment les personnes atteintes de maladies chroniques. Ne reportez pas vos RDV médicaux ou de dépistage des cancers notamment.

SANTÉ MENTALE : PARLONS-EN ! Questionnement, colère, culpabilité, angoisse, stress, tristesse, solitude, isolement, tensions, épuisement. Cette crise peut nous rendre plus fragile face à certaines émotions. Des professionnels de la santé mentale répondent à vos questions, en toute confidentialité, au **05 17 20 33 00**.

DIFFICULTES ECONOMIQUES ? Là encore, la crise peut faire basculer des situations. Ne restez pas seul, rapprochez-vous des intervenants sociaux du territoire, au CCAS de votre commune et dans les Territoires d'Actions Sociales. (05.16. 19 09 51 20)

VIOLENCES CONJUGALES : ALERTONS ! Chacun d'entre nous peut alerter sur une situation de violences identifiées, pour lever les doutes, et avant qu'il ne soit trop tard. Numéro départemental « Violences conjugales en Charente » **24h/24 7j/7 : 08 00 16 79 74** ; Numéro d'urgence joignable par SMS : **114** ; Il est possible de signaler des violences auprès des pharmacies. Les officines feront le lien avec les forces de l'ordre. Des permanences locales pour vous aider à Barbezieux et Chalais, sur RDV (05 45 38 51 33)

AIDANTS A DOMICILE : La plateforme des aidants du Sud et de l'Ouest Charente poursuit son accompagnement des proches aidants au **05 45 70 84 65** ou par mail : plateforme.des.aidants@ch-chateauneuf.fr. Pendant le 1^{er} confinement, un collectif de partenaires a créé « **La Gazette des Aidants** ». Cette bulle de répit à lire peut-être transmise par envoi postale aux aidants n'ayant pas accès au numérique. Toutes les parutions sont téléchargeables sur le site de l'UDAF de la Charente : <https://www.udaf16.org/>

Les jardiniers charentais « Cultivons au naturel »

Notre mission la transmission du « savoir-faire » du jardinage au naturel. Pour cela, nous préconisons le « broyat ».

Votre adhésion vous permet de bénéficier à domicile, du broyeur (mis à disposition par Calitom). Nous sommes tous bénévoles.

Seul le broyeur est mis à votre disposition charge à vous de l'alimenter en essence et avec les aides de votre choix. Nous assurons le transport, la surveillance et la sécurité de l'opération.

Nous intervenons sur tout le département de la Charente.

- ✓ **Intervention de broyage**
- ✓ **Conseil en jardinage**
- ✓ **Trocs de graines ou plants ou plantes**
- ✓ **Aides à projets publics, territoriaux ou communaux**



Contact

☎ 06-52-98-45-55

Lesjardiniers.charentais@laposte.net

www.lesjardiniers-charentais.com

Le petit pont de bois



Le petit pont de bois, situé sur le Pharon et reliant la rue Gros Rederching à l'espace Dietramszell est en cours d'installation. Des finitions seront apportées par les services techniques de la Mairie



Manifestations



Mars

Tour cycliste 4B Sud-Charente : Samedi 20 mars 2021 départ salle polyvalente à 13h00

Collecte de sang : lundi 22 mars 2021 salle polyvalente de 17h00 à 20h00



Avril

Exposition de peinture bibliothèque : à partir du 8 avril 2021 entrée libre aux horaires d'ouverture

Mai

Collecte de sang : Mardi 25 mai 2021 salle polyvalente de 17h00 à 20h00